

Bureau syndical du 17 juin 2014

DELIBERATION N° 2014-06-27
*Marché de valorisation des végétaux et bois issus des recycleries du Syvadec
(Haute-Corse)*

Nombre de membres 23			L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin, à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie exceptionnellement à la faculté de Lettres, à CORTE, sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
23	17	18	
Présents :			
Madame : Marie Laurence SOTTY			
Messieurs : François TATTI, Don Georges GIANNI, Guy ARMANET, Xavier POLI, Jean PAJANACCI, Pierre GUIDONI, Jean-Louis MILANI, François DOMINICI, Jean-Pierre GIORDANI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Noël VALERY, François GIORGI, Antoine POLI, Ange-Pierre VIVONI, Paul LIONS, Jean ALFONSI			
Absents représentés:			
Messieurs: François FAGGIANELLI par François DOMINICI			
Absents :			
Mesdames: Marie ZUCCARELLI, Serena BATTESTINI			
Messieurs: Jean-Jacques FERRARA, Yoan HABANI, Lionel MORTINI			
Convocation envoyée le : 6 juin 2014		Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 2 6 JUIN 2014 et de la publication de l'acte le: 2 6 JUIN 2014	
Affichage de la convocation le : 6 juin 2014			

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20140617-2014-06-27-DE
Date de télétransmission : 26/06/2014
Date de réception préfecture : 26/06/2014

DELIBERATION 2014-06-27: Marché de Valorisation des végétaux et bois issus des recycleries du Syvadec (Haute-Corse)

Le Président expose:

Le marché de valorisation des végétaux et bois issus des recycleries du Syvadec (Haute-Corse) est passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics. Il est conclu pour une période de 1 an reconductible 3 fois par période de 1 an sans que la durée totale n'excède 4 ans. Le marché est conclu à prix unitaires. Il s'agit d'un marché alloti, décomposé comme suit:

Lot 1: Traitement et revalorisation du bois

Lot 2: Traitement et revalorisation des végétaux

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 26 février 2014, la date de remise des offres étant fixée au 8 avril 2014. A cette date, deux entreprises ont remis une offre.

Les membres de la Commission d'appel d'offres du 17 juin 2014 ont jugé les deux candidatures recevables. Les critères de jugement des offres étaient les suivants : prix 60%, valeur technique 40%.

Après analyse des propositions, la Commission d'appel d'offres du 17 juin 2014 a décidé

- Pour le lot 1, d'attribuer le marché à l'entreprise AM Environnement qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 440 000 €HT,
- Pour le lot 2, d'attribuer le marché à l'entreprise AM Environnement qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 400 000 €HT,

Le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir l'autoriser à signer le marché de valorisation des végétaux et bois issus des recycleries du Syvadec (Haute-Corse) :

- Pour le lot 1 Traitement et revalorisation du bois, avec l'entreprise AM Environnement, pour un montant de 440 000 €HT conclu pour une durée de 1 an renouvelable trois fois
- Pour le lot 2 Traitement et revalorisation des végétaux, avec l'entreprise AM Environnement, pour un montant de 400 000 €HT conclu pour une durée de 1 an renouvelable deux fois.

Le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics, et notamment les articles 33, 57 à 59,

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 17 juin 2014,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20140617-2014-06-27-DE
Date de télétransmission : 26/06/2014
Date de réception préfecture : 26/06/2014

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

Décide à l'unanimité:

D'autoriser le Président à signer le marché de valorisation des végétaux et bois issus des recycleries du Syvadec (Haute-Corse) :

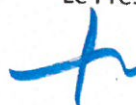
- Pour le lot 1 Traitement et revalorisation du bois, avec l'entreprise AM Environnement, pour un montant de 440 000 €HT conclu pour une durée de 1 an renouvelable trois fois,
- Pour le lot 2 Traitement et revalorisation des végétaux, avec l'entreprise AM Environnement, pour un montant de 400 000 €HT conclu pour une durée de 1 an renouvelable deux fois.

Autorise:

Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



François TATTI



La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20140617-2014-06-27-DE
Date de télétransmission : 26/06/2014
Date de réception préfecture : 26/06/2014